
Membres en exercice : 10	Date de la convocation 22 mars 2024 le seize mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe BENAC
Présents : 8	Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Serge LANGLES, Muriel RENOU, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Carole DUGOUCHET représentée par Anne SOLEILHAVOUP
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: David RIMIERE Secrétaire de séance: Anne SOLEILHAVOUP

Objet: Modification du Bail du logement Mairie - DE_2024_2_2

Le Maire fait part au Conseil de la demande de Madame POUWELS Monica actuelle locataire de l'appartement de la Mairie, qui souhaiterait transformer le bail actuel en bail de colocation avec Monsieur Stéphane VITRANI.

Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal accepte la transformation du bail de Madame POUWELS en bail de colocation avec Monsieur VITRANI aux conditions suivantes :

- Le bail de colocation est consenti à compter du 1er juin 2024.
- Le loyer mensuel est fixé à 446.07 € et payable tous les mois à compter du 1^{er} juin 2024. Une provision pour charges est fixée à 30 € par mois, révisable chaque année.
- Le loyer sera révisé de plein droit au 1^{er} janvier de chaque année suivant l'indice de référence des loyers publié par l'Insee.
- Les colocataires verseront au moment de la signature du bail, un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
- Le préavis de départ est fixé à 3 mois.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au contrat.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Maire
Christophe BENAC

